

# Canada : les imams font la liste des métiers interdits aux hommes (et donc réservés aux dhimmis...)

écrit par Abdel l'insoumis | 29 janvier 2024





IMAGE TIRÉE D'UNE VIDÉO YOUTUBE D'HAMZA CHAOUI L'imam Hamza Chaoui

**Adil Charkaoui et Hamza Chaoui, qui ont fait les manchettes à plusieurs reprises dans le passé, estiment que beaucoup de tâches effectuées par les professionnels de la santé violent la charia**

**En pleine pénurie de main-d'œuvre dans les métiers de la santé, deux imams montréalais cherchent activement à dissuader les musulmans de travailler dans ce secteur, affirmant par exemple qu'il leur est « interdit » d'être préposés aux bénéficiaires. Être préposés aux bénéficiaires (1), « c'est interdit » parce que ceux-ci voient « les parties intimes » de personnes de l'autre sexe, a assuré M. Chaoui, dans un prêche intitulé « Les métiers licites et illicites au Canada », qu'il prononçait avec M. Charkaoui. La mosquée Assahaba, rue Bélanger, a mis en ligne la vidéo le 5 janvier dernier. « En plus de ça, nous, en tant que musulmans, nous ne sommes pas venus ici pour être humiliés. Moi, je trouve que ce travail-là [...], c'est une insulte aux musulmans. »**

(1) *Le préposé aux bénéficiaires aide les patients au lever, au moment des repas et au coucher. Il les aide à se laver, à se vêtir ou à se dévêtir et il a la charge de la literie. Il veille à donner aux bénéficiaires les soins appropriés et à respecter leur intégrité et leur dignité, afin de contribuer à leur bien-être.*

**L'imam rapportait la réponse qu'il avait donnée à une musulmane qui songeait à répondre à l'appel du gouvernement pour travailler comme préposée :** « *C'est inacceptable, c'est haram [illicite], c'est humiliant comme travail* », a-t-il continué.

Quelques minutes plus tôt, l'imam avait aussi énoncé les conditions qui empêcheraient de facto aux musulmans de travailler comme professionnels de la santé. « *Ce n'est pas permis au médecin et à l'infirmier – et [aux autres professions] dans le domaine médical – de soigner une femme, sauf dans le cas de l'absence d'un médecin femme, soit musulmane ou non musulmane, mécréante* », a-t-il dit. « *Le médecin doit soigner uniquement l'endroit qu'il a besoin de soigner ou de voir* » et la femme doit être accompagnée par un homme de sa famille « *pour qu'il n'y ait pas un certain dérapage* ».

Puisque ces conditions sont « presque impossibles » à respecter en pratique, l'imam Chaoui recommande aux musulmans des spécialités bien précises : l'urologie (pour les hommes), la pédiatrie et la médecine dentaire pédiatrique.

### **Plusieurs autres métiers interdits**

Les deux imams n'ont pas répondu à la demande d'entrevue de *La Presse*. La vidéo a été retirée de Facebook juste après l'envoi de nos messages, alors qu'elle comptait plus de 7000 visionnements.

Le reste de leur conférence portait sur les autres métiers permis et interdits – à leur avis – aux musulmans.

**Tout travail dans une institution financière, dans une entreprise d'assurance ou même chez un sous-traitant de ces industries est strictement prohibé, ont-ils fait valoir, en vertu de l'interdiction faite aux musulmans de toucher un intérêt sur un prêt.**

**Un musulman peut devenir coiffeur, mais seulement s'il coiffe les clients du même sexe, qu'il refuse de faire des dégradés (interdits par la loi musulmane, à leur avis) et qu'ils entretiennent la barbe adéquatement.**

**Un emploi dans une entreprise qui tire un revenu de la vente d'alcool ou de porc (restaurant, épicerie) est interdit.** Pour mitiger le problème, des négociations sont parfois possibles pour travailler à l'écart de ces produits, dans un autre secteur de l'épicerie, par exemple, ont-ils fait valoir. Adil Charkaoui a notamment souligné que la pénurie de main-d'œuvre actuelle facilitait la tâche des travailleurs qui veulent accepter un emploi, mais seulement à des conditions bien précises.

[...]

## **QUI SONT LES DEUX IMAMS ?**

### Adil Charkaoui

Établi au Québec depuis 1995, Adil Charkaoui a été emprisonné en 2003 en raison de liens soupçonnés avec des terroristes. Il a réussi à faire annuler le certificat de sécurité qui le visait, Ottawa refusant de dévoiler sa preuve pour des motifs de sécurité nationale. Il a toujours clamé son innocence.

### Hamza Chaoui

D'origine marocaine, Hamza Chaoui a fait les manchettes en 2015 parce qu'il comptait transmettre son enseignement fondamentaliste dans un centre pour jeunes. L'administration

du maire Denis Coderre a finalement bloqué le projet, qualifiant l'homme de « fomenteur de tensions sociales » et d'« agent de radicalisation ».



PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARDLA PRESSE

<https://www.lapresse.ca/actualites/2024-01-27/poste-de-prepose-aux-beneficiaires/interdit-et-humiliant-pour-les-musulmans-selon-deux-imams.php?>